

SECRETARIAT GENERAL A
L'ADMINISTRATION JUDICIAIRE

DIRECTION DES SERVICES
JUDICIAIRES

SERVICE DE L'ORGANISATION
JUDICIAIRE ET DU PERSONNEL

D E C R E T N° 79/509 -- / du 19.09.79
portant nomination des Auditeurs de Jus-
tice

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

V I S A S :

VU la constitution du 8 Juillet 1979 ;
VU la loi 42/61 du 10 Juin 1961 portant statut de la Magis-
trature ;
VU le décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application de
la loi 42/61 susvisée ;
VU le décret 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime de
rémunérations des fonctionnaires ;
VU l'ordonnance 63/10 du 6 Novembre 1963 fixant l'organi-
sation judiciaire et la compétence des juridictions ;
VU le décret 67/50 du 24 Février 1967 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations reconstructions de carrière et réclas-
sements ;
VU le décret 75/390 du 26 Août 1975 abrogeant et remplaçant
les dispositions de l'article 21 du décret 183/61 du 3 Août 1961 por-
tant application de la loi 42/61 du 20 Juin 1961 relatif au statut
de la Magistrature ;
VU le décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
VU le décret 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
VU la note de service n° 2879 du 10 Septembre 1979 portant
orientation des Licenciés en Droit ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER : Les **Etudiants** dont les noms suivent de Nationalité Con-
golaise, licenciés en Droit sont nommés Auditeurs de Justice (indice
790), et sont admis à se rendre en France suivre les Enseignements
de l'ENM (Ecole Nationale de la Magistrature) à Paris -

- Mlles SAMBO Julienne née le 29 Juin 1955 à Gamboma
- NDOUNDOU Angèle née le 19 Juillet 1952 à B/Ville
- KOUMBA Helène née le 5 Janvier 1956 à Dolisie
- MM YEMBI-MABIALA Noël né le 5 Janvier 1954 à Pte-N
- GOMES Alexis Vincent né le 31 Octobre 1955 à B/V
- IWANDZA Jean-Pierre né le 13 Mars 1955 à B/Ville

.../...

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Brazzaville, le 19 septembre 1979

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et du Travail

COLONEL LOUIS SYLVAIN GISA

V. TAMBA-TAMBA:-

Le Ministre des Finances

Henri LOPES:-

AMPLIATIONS :

- MJT-CAB 1
- SGAJ-DSJ 2
- PG 3
- D.B..... 1
- D.C.F..... 1
- J.R.P.C..... 1
- SGG/Courrier 1
- Intéressés 4